

Autorité
de la concurrence



Référence à rappeler : 23-150 - 24-DCC-02

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de 61 magasins anciennement sous enseigne Casino par la société ITM Entreprises, et à la suite de la décision n° 24-DCC-02 du 11 janvier 2024, l'Autorité de la concurrence a agréé le 18 juillet 2024 :

- La société Carrefour France pour la reprise des magasins de Lons-le-Saunier, de Plouaret et de Vals-près-le-Puy (actes de cession en date du 31 juillet 2024 et du 30 septembre 2024) ;

Ces magasins ont été cédés, conformément à la lettre d'engagements de la société ITM Entreprises, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence 24-DCC-02 du 11 janvier 2024.